

France



Capitale	Paris
Langue(s)	Français
Monnaie	Euro
Superficie	547 030 km ²
Population	65 300 000 habitants
Densité de la population	199,5 habitants / km ²
GDP (2011)	2 808 Millions \$
Parc automobile en 2016	38 652 000
Longueur du réseau routier	978 000 kms
Nb de véhicule pour 1000 habitants	498
Fuseau horaire	GMT + 1
Nombre de tués sur la route en 2015	3464

La France, plus grand pays de l'Union européenne, s'étend de la mer du Nord à la Méditerranée. Son paysage est très varié. Le relief est montagneux dans l'est et le sud du pays; le pic alpin du Mont Blanc, à 4 810 m d'altitude, est le point culminant de l'Europe occidentale. La plaine française est constituée par quatre bassins fluviaux: la Seine au nord, la Loire et la Garonne qui coulent vers l'ouest, et le Rhône, qui s'écoule du lac Léman à la mer Méditerranée.

Le président de la République joue un rôle politique important. Il préside les réunions du Conseil des ministres (cabinet) et est responsable de certains domaines clés des affaires étrangères et de la défense. La gestion journalière du pays est une prérogative du Premier ministre. Le président est élu au suffrage direct pour une période de cinq ans. Le parlement est composé d'une Assemblée nationale, élue directement tous les cinq ans, et d'un Sénat dont les membres sont choisis par un collège électoral.

La France dispose d'une industrie de haute technologie et d'un secteur agricole efficace. Les principales activités industrielles sont la construction automobile et aérospatiale, les technologies de l'information, l'électronique, la chimie, les produits pharmaceutiques et la mode.

La France a donné au continent plusieurs de ses plus grands écrivains et penseurs, de Descartes et Pascal au XVII^e siècle à Sartre et Camus au XX^e, en passant par Rousseau et Voltaire au XVIII^e siècle et Balzac, Baudelaire et Flaubert au XIX^e. Au cours des deux derniers siècles, elle a offert au patrimoine artistique mondial les œuvres de Renoir, Monet, Cézanne, Gauguin, Matisse et Braque, pour ne citer que ceux-là.

La gastronomie française est l'une des plus fines d'Europe: les Français aiment cuisiner et manger, cela fait partie intégrante de leur culture et de leur mode de vie.

L'expertise automobile en France

L'expertise automobile est une discipline technique née en France dans les années 1930 pour aider les assureurs à déterminer l'imputation (relation entre le sinistre déclaré et les dommages relevés), les causes (nature de la partie adverse, cause interne, etc.) et le coût de la réparation des sinistres.

Cette discipline s'est professionnalisée dans les années 1960 avec l'obligation d'assurance qui est faite aux propriétaires de véhicules terrestres à moteur. Les professions d'assureur et d'expert en automobile ont alors connu un développement à très fort taux de croissance, qui trouve son apogée à la fin des années 1980.

En 1972 est créé le premier Brevet d'expert en automobile.

En 1995, le brevet est remplacé par un diplôme. La croissance du parc automobile devient alors plus faible et la sinistralité se met à baisser, sous l'effet conjugué de l'amélioration des véhicules et du réseau routier, la prise de conscience collective de « l'insécurité routière comme fléau national » et enfin, la répression des infractions.

L'expert en automobile développe alors de nouvelles activités, tournées vers la sécurité (procédures VGA puis VEI et enfin, à compter du 1^{er} janvier 2009, VE, pour Véhicule Endommagé) l'audit de parcs (évaluation de dommages en retour de location) et l'analyse des causes de défaillances.

Il faut aujourd'hui un BTS (brevet de technicien supérieur) de la spécialité (AVA ou MCI) puis une année d'expérience professionnelle dans la réparation automobile (qui peut être remplacée par une formation d'une année post-BTS) pour pouvoir être admis à la qualité d'Expert Stagiaire en Automobile. L'expert stagiaire en Automobile réalise des tâches d'expertise pouvant aller jusqu'à la rédaction d'un rapport mais toujours sous la responsabilité d'un expert en titre, qui joue le rôle de Maître de Stage, signe les rapports et prend la responsabilité du travail réalisé. Après un minimum de 24 mois de stage en cabinet d'Expertise, le stagiaire est autorisé à passer la dernière partie de son diplôme, axée sur les disciplines techniques (droit, expertise, contrôle technique). S'il obtient les notes suffisantes, le stagiaire devient Expert en Automobile et s'inscrit sur « La Liste Nationale des Experts en Automobile ». Cette liste est tenue et mise à jour par le ministère de tutelle.

Associations Professionnelles



UPEAS

Dernière mise à jour
29/07/2016